



# Académie d'Amiens

**PROPOSITION DE LOI  
DU COLLÈGE ABEL DIDELET**

**ESTRÉES-SAINT-DENIS**

**Circonscription de M. Pierre VATIN**

**Soumise au jury national réuni le lundi 29 avril 2024**

# PROPOSITION DE LOI

Visant à promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers le sport

Présentée par

AVERTY Elyne, BERNARD Roxane, CARDON Paul, CARON Nolhan, CAURA Lucie, CHAUCHARD Nolan, COMAN Charline, DECUIGNIERRE Kellya, DEFFENAIN Alizée, DELACROIX Gabin, GOURBAIL Charlie, GUEGAN Malo, GUICHEBARON Mélina, HARMADY Alice, HENOQUE Brice, LANKOCZ Romain, LANVIN Hugo, LARRAUM Lise, LASNIER Ethan, LEGER Mélina, LUCAS CHATELAIN Tiago, MARTIN Léna, MORET Bastien, NOEL Leelo, ROUSSEAU Thibaut, SAHIN Alperen, VAN MOEFFAERT Ilian.

Élèves de la classe de 6<sup>e</sup>4 - ABBOTT de Mesdames LAVILLEGRAND, HENIQUE et CLEMENT-LE ROUX, collège Abel Didelet d'Estrées-Saint-Denis (académie d'Amiens).

## EXPOSE DES MOTIFS

Nous sommes une classe sportive de 6<sup>ème</sup>, nous trouvons injuste que les hommes pratiquent plus souvent le sport que les femmes. Une très grande majorité d'entre nous, filles et garçons, sont licenciés dans des clubs sportifs.

Nous avons constaté que les hommes sont plus nombreux à pratiquer une activité sportive et surtout, ils le font plus fréquemment que les femmes. D'ailleurs, sur 5,9 millions de licences sportives distribuées en 2021, seulement 38 % des licences sont pour des femmes. Certains sports, comme la danse, sont pratiqués à 85 % par les femmes contre 15 % des hommes. À l'inverse, 94% des hommes jouent au billard contre 9 % des femmes.

De plus, nous avons observé que les équipements sportifs sont plus consacrés à une pratique masculine du sport. En effet, plus de 70 % des budgets alloués aux équipements sportifs sont destinés aux hommes. Au collège, nous trouvons bénéfique qu'il y ait une mixité du sport. Or, cette règle ne semble pas s'appliquer en dehors de l'école. Les femmes se sentent en insécurité face aux discriminations : les lieux comme les Citystades et les Skatepark sont souvent utilisés par et pour des pratiques masculines.

D'autre part, il existe une différence dans la motivation des hommes et des femmes pour pratiquer du sport. En effet, 18 % des hommes pratiquent la compétition alors que 21 % des femmes pratiquent davantage le sport pour maigrir. 95 % des garçons de 5 à 9 ans font du football et 97 % pratiquent le rugby. Cependant, des progrès sont notables : lors des JO, en 1900, les femmes peuvent participer à 3 épreuves sur 95. En 2021, 174 sur 339.

Enfin, nous constatons la sous-représentation des femmes dans les instances de direction et dans les postes techniques. En effet, seul 8% de femmes sont entraîneuses de haut niveau en 2006 et 11% en 2020. Nous avons remarqué que la part des femmes dans les fonctions de présidence, direction technique et entraîneuses est beaucoup plus faible que celles des hommes.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1<sup>er</sup>**

Chaque entreprise doit libérer une heure par semaine dans l'emploi du temps de tous ses salariés afin de permettre aux femmes de faire plus de sport. Les femmes auront ainsi un temps exclusivement dédié à une pratique sportive.

### **Article 2**

Les associations sportives ainsi que les organismes en charge des activités sportives (mairie, département, région) doivent répartir équitablement les budgets alloués aux équipements sportifs ou devront investir dans des équipements mixtes sous peine de sanction financière.

### **Article 3**

Les chaînes publiques doivent retransmettre autant de compétitions féminines que masculines et le gouvernement s'engage à mettre en place des campagnes de sensibilisation valorisant les athlètes féminines de haut niveau afin de promouvoir tous les sports.

### **Article 4**

Il faut imposer aux clubs et aux fédérations l'égalité aux postes de direction et aux postes techniques. Les clubs qui respectent ce principe auront des aides financières et les clubs ne respectent pas ce principe auront des sanctions financières.